Syntaxe, sémantique et pragmatique des titres des nouvelles de la presse française construits en forme de phrase nominale ou averbale : aspects cognitifs et communicatifs

Juan HERRERO CECILIA
Universidad de Castilla-La Mancha

0. Introduction: les types de titres des nouvelles dans les *genres informatifs* de la presse française et leurs fonctions communicatives

La presse est une pratique sociodiscursive institutionnalisée qui répond à la finalité communicative d'*informer* sur les événements de l'actualité et de *commenter* (analyser et interpréter) leur signification. L'objet de notre étude est l'énoncé des titres des nouvelles, c'est-à-dire, les titres des textes qui appartiennent aux genres *informatifs* de la presse (la "brève", le compte rendu, le reportage, le fait divers, l'enquête, etc.). Nous n'aborderons pas, par conséquent, les titres des genres *interprétatifs* (l'éditorial, le billet, la chronique ou tribune libre, l'analyse d'expert, etc.). Les genres informatifs font connaître au public lecteur les événements de l'actualité considérés significatifs en les abordant sous une perspective narrative-explicative qui doit donner dans le texte une réponse satisfaisante à ces questions fondamentales : *quoi ? qui* ?, *où* ?, *quand* ?, *comment* ? *pourquoi* ?.

Le titre d'une nouvelle de la presse annonce d'une manière globale et synthétique l'aspect le plus significatif de l'événement rapporté. Notre étude va se limiter à l'énoncé des titres qui adoptent la forme d'une *phrase nominale* ou *averbale*, pour observer leur dimension syntaxique, sémantique et pragmatique. La configuration des titres est une pratique discursive bien caractéristique du discours informatif de la presse. L'instance énonciatrice qui choisit la forme de configurer verbalement le titre et le sous-titre d'une nouvelle (et aussi le sommaire ou "chapeau"), c'est normalement le Comité de rédaction du journal ou quelqu'un qui agit en son nom. Le journal cherche à

cultiver son image auprès des lecteurs par la manière d'annoncer les nouvelles dans les titres. Ainsi, faire de bons titres est un art, et cette pratique discursive constitue une espèce de sous-genre que les journalistes appellent la "titraille". Charaudeau affirme que la titraille "peut être considérée comme un genre en soi dans la mesure où elle fait l'objet de régularités textuelles sous le contrôle d'une instance d'énonciation" (1997 : 223). Il affirme aussi que les titres des nouvelles de la presse jouent un triple rôle : "*phatique*, de prise de contact avec le lecteur, *épiphanique*, d'annonce de la nouvelle et *synoptique*, de guidage du parcours visuel du lecteur dans l'espace informatif du journal" (1997 : 220). À ces trois fonctions, Furet (1995 : 21-25) ajoute deux autres: celle de contribuer à donner une certaine *image du journal* devant le public lecteur et celle de contribuer à *structurer la page*. Moirand, pour sa part, affirme que le titre doit "condenser en quelques mots le thème principal - "accrocheur" ou "illustrateur" - du message transmis par le texte" (1975 : 69). Comme le contenu informatif le plus pertinent de la nouvelle se trouve présenté normalement dans le paragraphe de l'ouverture (l'*attaque* ou "*lead*"), Moirand affirme aussi que les titres établissent une relation très directe avec cette partie de l'article. Les experts parlent de deux grandes classes ou catégories de titres des nouvelles :

a) Les titres "*informatifs* ": ils annoncent, d'une manière synthétique et globale, le contenu considéré le plus pertinent ou le plus significatif de l'événement objet de la nouvelle en le présentant sous une perspective descriptive ou constatative. L'énoncé peut adopter la forme d'une phrase *verbale*, qui situe l'événement par rapport au moment de l'énonciation journalistique. Exemples :

(1) "Libérés, Christian Chesnot et Georges Malbrunot regagnent Paris". (*LE MONDE*, 23 décembre 2004).
(2) "José Bové et ses amis ont volé des documents à la Direction de l'alimentation". (*LE FIGARO*, 28-29 février 2004).

Dans la presse française, le titre informatif adopte, très souvent, la forme d'une phrase *averbale* ou nominale. Celle-ci permet d'offrir au lecteur une vision concise et globale de l'événement qui est réduit à sa dimension essentielle. Exemple:

(3) "Attentat de Bali : Un islamiste condamné à mort". (*LE FIGARO,* 3 août 2003)

b) Les titres "*incitatifs*" : ils prétendent attirer l'attention du lecteur sur un aspect de l'événement qui est annoncé d'une manière ingénieuse, métaphorique, énigmatique ou choquante. Cela suscite la curiosité et «incite» le lecteur à en savoir plus. Pour satisfaire sa curiosité, le lecteur va chercher des informations complémentaires dans le sous-titre et dans le corps de l'article. Le titre incitatif peut adopter aussi la forme d'une phrase *verbale* ou la forme d'une phrase *averbale*. Exemples :

(4) "La net-presse fait place nette". (*LE JOURNAL DU DIMANCHE*, 18 février 2001)
(5) "Une crise cardiaque menottes aux poignets". (*LIBÉRATION,* 11 août 2003)

Quand l'énoncé du titre d'une nouvelle adopte la forme de la phrase *averbale*, le syntagme prédicatif peut présenter plusieurs types de constructions syntaxiques, que nous allons commenter et analyser dans les paragraphes suivants.

1. La dimension cognitive et communicative des titres des nouvelles en forme de phrase nominale ou averbale

La presse française recourt, bien plus souvent que la presse espagnole, à des titres en forme de phrase nominale ou averbale. Ce type de titre répond à un choix énonciatif. Le Comité de rédaction du journal cherche, par cette formulation syntaxique, un énoncé concis qui, avec un minimum de mots, offre au lecteur une perception globale et synthétique de l'événement sous les traits considérés essentiels. La concision de l'énoncé implique une activité de conceptualisation de l'événement. Celui-ci va être configuré verbalement à partir d'un certain point de vue actantiel ou processuel[1]. L'énoncé du titre ainsi construit en forme de phrase nominale, se présente comme un acte de prédication et de référence qui adopte la modalité de l'*assertion* d'un fait qui a eu lieu dans le monde extra-textuel de l'actualité et qui est représenté dans sa dimension essentielle sans les marques verbales de temporalité. Comme affirme Benveniste dans son étude sur "La phrase nominale", avec cette modalité d'assertion du référent, on ne peut pas mettre "le temps de l'événement en rapport avec le temps du discours sur

[1] Pour les relations actantielles et processuelles du niveau logico-sémantique de la prédication d'une Action, voir P.Charaudeau: *Grammaire du sens et de l'expression* (Paris : Hachette, 1992), et concrètement le chapitre intitulé *L'Action et les Actants* (1992 : 375 - 412).

l'événement"(1966 :159). Le processus l'événement ainsi présenté peut être "substantivisé" (phrase nominale existentielle) ou perçu comme le résultat d'une activité de modification réalisée par un Agent sur un actant Patient qui a subi ou expérimenté cette modification dans son être (phrase nominale attributive). Exemples :

(6) "Affrontements sanglants dans l'Ouest ivoirien" (*LE FIGARO*, 2 juin 2005)
(7) "Un enfant de 11 ans tué en bas de chez lui". (*LA DÉPÊCHE DU MIDI*, 20 juin 2005)

Dans le premier de ces titres, l'événement est configuré à partir du point de vue actantiel du processus lui-même qui est nominalisé ("affrontements sanglants") et devient le prédicat d'une phrase nominale existentielle sans sujet. Focalisé sous cet aspect essentiel, le titre laisse dans l'ombre les Agents qui se sont "affrontés", et que le lecteur va pouvoir connaître lisant le corps de l'article. Le deuxième titre adopte la forme d'une phrase nominale attributive à deux termes (sujet-prédicat). Ici, l'événement est configuré à partir de la base actantielle du Patient ("un enfant de 11 ans") qui occupe la place du sujet de la phrase averbale, et ouvre sur le processus prédiqué ("tué en bas de chez lui") qui est donné sous la forme du participe passé pour indiquer le résultat d'une modification d'agression mortelle subie par le Patient. Cette modification tragique est considérée comme la caractéristique essentielle de l'événement rapporté. L'Agent agresseur n'est pas signalé dans l'énoncé du titre. Une information sur l'Agresseur et sur le motif de l'agression est donnée dans le surtitre :

"La Courneuve. Un règlement de comptes entre bandes rivales et armées serait à l'origine du drame".

Dans le corps de l'article, le lecteur trouvera l'expansion narrative et explicative de cette macro-action qui a modifié tragiquement un état de choses et qui a été synthétisée dans le titre sous la perspective du Patient ou de la victime du processus d'agression.

Florence Lefeuvre, qui a étudié (2001 : 101-115.) les titres en forme de phrase averbale du quotidien *Le Monde*, affirme que ce type de titres constituent un phénomène syntaxique intéressant car ils présentent "un condensé de l'évènement" tout en se pliant aux contraintes de neutralité et d'objectivité de l'information. Nous pouvons donc conclure que l'énoncé du titre d'une nouvelle en forme de phrase averbale a une valeur

cognitive et une valeur communicative importantes, puisque sa syntaxe concise et elliptique et son pouvoir de condensation sémantique rendent plus rapide le processus de lecture et de compréhension. Il permet d'assimiler une information nouvelle et intéressante avec un effort d'interprétation moindre. Il a, par conséquent, selon la théorie de Sperber et Wilson (1989 : 230) une *pertinence* informative qui produit des *effets contextuels* importants**.**

2. Typologie syntaxique des titres en forme de phrase averbale

Pour offrir ici une typologie syntaxique des titres des nouvelles avec un énoncé en forme de phrase averbale, nous allons nous appuyer sur l'ouvrage de F.Lefeuvre intitulé *La phrase averbale en français* (1999). Dans cet ouvrage, qui approfondit les analyses de Benveniste (1966), de Hjelmslev (1948) et de Le Goffic (1993), Lefeuvre présente une étude systématique des divers types de phrases averbales en français. Elle définit la phrase averbale de la manière suivante :

> La phrase averbale est une structure syntaxique constituée d'un prédicat averbal et d'une modalité, selon deux possibilités. Le prédicat averbal est relié par la modalité, à un sujet explicite ou implicite. Ou bien, le prédicat, est simplement posé par la modalité. Des éléments extra-prédicatifs peuvent apparaître dans la constitution de la phrase averbale. (Lefeuvre, 1999 : 28-29)

Dans la ligne de Benveniste (1966=1950) qui voit dans la phrase nominale une "assertion finie" sur un prédicat de réalité, Lefeuvre considère le prédicat comme un élément fondamental :

> Le *prédicat* est le seul terme qui soit indispensable à la formation de la phrase. Dans la phrase averbale, lorsque le prédicat est employé sans sujet explicite ou implicite, […] il constitue un prédicat d'existence. Par la modalité, le référent du prédicat est posé comme existant. (Lefeuvre, 1999 : 31)

Lefeuvre situe la phrase averbale dans la catégorie de ce que Pottier (1992 :130-133) appelle l'événement "*statif* ". Dans cette catégorie s'intègrent aussi les phrases avec "*être*", "*avoir*" et "*il y a* ". La phrase averbale admet quatre voix (l'équatif, le descriptif, le situatif et l'existentiel). Si nous appliquons à l'analyse des titres des nouvelles les types de constructions syntaxiques de la phrase averbale étudiées par Lefeuvre, nous trouvons les catégories suivantes :

a) Titres en forme de *phrase nominale attributive à deux termes*. Le prédicat est un groupe de mots dont la tête est un adjectif, un participe passé, un substantif ou un pronom (Lefeuvre, 1999 :145). Ce type de phrase averbale peut adopter l'ordre Prédicat-Sujet ("Merveilleux, ces roses!") ou l'ordre Sujet-Prédicat. Les titres des nouvelles présentent normalement l'ordre Sujet-Prédicat, et ils adoptent un ton d'objectivité. Exemples :

(8) "Seize personnes assassinées dans l'Ouest algérien" (*LE MONDE*, 26 avril 2002)
(9) "Le non des Pays-Bas, nouveau choc européen" (*LE FIGARO*, 2 juin 2005)

b) Titres en forme de *phrases prépositionnelles et adverbiales à deux termes* (Sujet-Prédicat) ou "*phrases averbales locatives*" (Lefeuvre, 1999 : 195). La valeur locative du prédicat s'applique à l'espace, le temps et le notionnel (mode, destination, origine, distribution, etc.). Dans la langue parlée, ce type de phrases adopte souvent l'ordre expressif Prédicat-Sujet ("Pas mal, la soirée"), mais, dans la presse, les titres "locatifs à deux termes" présentent normalement l'ordre objectif Sujet-Prédicat :

(10) "Les cités sous surveillance". (*SUD OUEST*, 4 novembre 2005)
(11) "Les syndicats et le patronat entre inquiétude et perplexité" (*LE FIGARO*, 2 juin 2005)

c) Titres en forme de *phrase averbale à sujet implicite* (Lefeuvre, 1999 :229). Ici on peut trouver deux types de constructions : phrases nominales (attributives) à sujet implicite (*Délicieux !*) et phrases prépositionnelles et adverbiales à sujet implicite ("*À mon tour*"; "*À demain*"). Les titres des nouvelles avec ces constructions ne sont pas fréquents. Le titre suivant peut être expliqué comme une phrase adverbiale à sujet implicite ou comme une phrase adverbiale locative à deux termes :

(12) "CHEZ JOSÉ À GUICHETS FERMÉS"
Affluence au rendez-vous altermondialiste du Larzac (*LIBÉRATION*, 11 août 2003)[2]

La phrase nominale attributive à sujet implicite est plus fréquente dans les éditoriaux. Ainsi, par exemple, ce titre d'un éditorial du *Monde* (9 août 2003): "*Battues*". Cependant, dans des circonstances déterminées, comme au moment de la libération des

[2] "José" fait allusion ici au syndicaliste contestataire José Bové qui est un des dirigeants du mouvement "altermondialiste" ou anti-globalisation en France. Ce titre implique une connivence socioculturelle et des connaissances partagées entre le journal es ses lecteurs.

otages français Christian Chesnot et Georges Malbrunot, on peut trouver des titres brefs qui expriment le soulagement et l'émotion : "*Libres!* " (France SOIR, 22 Décembre 2004)

d) Les titres en forme de phrase averbale sans sujet ou "*phrase averbale existentielle*". Elle comporte uniquement le terme prédicatif, qui est un groupe substantival (Lefeuvre, 1999 : 275). Dans les titres des journaux, le groupe substantival présente normalement la nominalisation d'un processus. Le plus souvent, le nom apparaît sans déterminant offrant ainsi une vision abstraite du processus impliqué dans l'événement annoncé :

(13) "Naufrage d'un chalutier au large d'Aurigny, en Grande-Bretagne" (*LIBERATION,* mercredi 18 mai 2005).

Ce titre synthétise globalement l'événement qui est conceptualisé comme une macro-action abstraite et nominalisée ("Naufrage"). Le processus est ainsi mis en relief. Le nom devient la tête d'un syntagme nominal dans lequel s'intègrent les compléments argumentaux et les compléments adjoints non argumentaux[3]. Pour faciliter la compréhension de l'événement nominalisé, l'énoncé du titre peut être précédé d'une topicalisation ou ancrage thématique). L'ancrage thématique est séparé normalement par deux points ou annoncé avec Majuscule comme un surtitre Cette information ne fait pas partie de la construction syntaxique de la phrase. Exemple :

(14) ILE DE RÉ : "Mortelle agression contre une jeune fille de 16 ans" (*LE FIGARO*, 8 août 2003)

Le groupe substantival du titre à un seul terme peut être introduit par un article défini. La phrase prend alors une valeur «mémorielle» et elle désigne un phénomène qui est supposé connu (Lefeuvre, 1999 :285). Le titre se ferme alors sur lui-même ou il annonce d'une manière cataphorique le thème qui va être traité dans l'article. Exemple :

(15) "La lassitude des médecins de campagne" (*SUD OUEST*, 4 novembre 2005)

[3] Sur la notion de complément "argumental" et "non argumental", voir V. ESCANDELL VIDAL: *Los complementos del nombre* , Madrid : Arco/Libros, 1995.

3. Analyse sémantique et pragmatique d'une série de titres de nouvelles dont l'énoncé est structuré en forme de phrase averbale

Nous allons analyser maintenant quelques exemples de titres en forme de phrase nominale ou averbale pour observer leur fonctionnement sémantique et pragmatique.

> (16) "POISON SUR LE COURT DU TENNIS"
> Pour faire gagner son fils, un ancien militaire intoxiquait ses adversaires. L'un d'eux en serait mort. (*LIBÉRATION,* 11 août 2003)

Ce titre est *incitatif*. Il annonce, d'une manière concise, frappante et énigmatique, le contenu principal d'un événement exceptionnel qui, dans le corps de l'article, sera traité avec le style et la tension dramatique du récit de presse connu comme « fait divers». "*Poison*" annonce le *Quoi* ? de l'événement ; et "dans le court du tennis" annonce le *Où* ? La forme de l'énoncé adopte ici la structure syntaxique d'une phrase averbale locative : "Poison" (Sujet) // "dans le court du tennis" (Prédicat). L'on peut y voir aussi une phrase averbale existentielle structurée autour du prédicat "*Poison*", modifié par un complément adjoint de lieu. «Poison» correspond alors à la nominalisation d'un processus criminel (l'action *d'empoisonner*), et ce processus implique un Agent agresseur et un Patient (les victimes de l'empoisonnement). Cette activité criminelle est associée à un lieu ("*le court du tennis*") où l'on pratique un sport. Par un jeu suggestif d'association métonymique, l'énoncé concis et choquant de ce titre en forme de phrase averbale incite le lecteur à se poser certaines questions (de quel poison s'agit-il ?; qui a été l'Agent empoisonneur ? Pourquoi a-t-il agi ainsi?, etc.). Le lecteur va trouver une réponse à ces questions dans le sous-titre qui précise la finalité de l'empoisonnement ("Pour faire gagner son fils"), le sujet empoisonneur ("un ancien militaire"), l'action d'empoisonner et les victimes de cette action ("intoxiquait ses adversaires"), et les conséquences mortelles de cette action : "L'un d'eux en serait mort ". Le sous-titre synthétise ainsi une macro-action «anormale» et criminelle qui, dans le corps de l'article, va trouver une expansion sémantique avec la narration et l'explication des faits.

> (17) "COUP DE GUEULE DES URGENTISTES HOSPITALIERS"
> Ils parlent d'une cinquantaine de décès dus à la chaleur en Île-de-France. (*LIBÉRATION*, 11 août 2003).

Ce titre est informatif. Il annonce d'une manière très concise, et dans le registre du français familier, un événement qui correspond à un processus de protestation nominalisé ("coup de gueule") et mis ainsi en relief par le journal comme l'aspect le plus pertinent de la nouvelle : *Quoi* ? et *Qui* ?. La construction syntaxique de l'énoncé prend la forme d'une phrase averbale "existentielle" sans sujet. Le noyau ou la tête du syntagme prédicatif (*coup de gueule*) est modifié par un complément du nom ("des urgentistes hospitaliers") qui a une valeur actantielle d'Agent, exigé par la valence sémantique d'un verbe d'action implicite ("crier", "protester"). La macro-action "coup de gueule des urgentistes hospitaliers" est un acte public de protestation motivé par un phénomène tragique explicité dans le sous-titre : "Ils parlent d'une cinquantaine de décès dus à la chaleur en Île-de-France". À travers le verbe de locution "parler", le journal "narrativise" la parole citée des "urgentistes hospitaliers" qui implique aussi un destinataire de l'acte de protestation : l'administration des hôpitaux et le gouvernement. Par le recours à un registre de langue familial, le journal adopte un ton qui vise à s'attirer la connivence des lecteurs (ethos discursif de confiance et de complicité).

> (18) "UNE HANDICAPÉE SAUVÉE DES FLAMMES PAR UN CHAUFFEUR DE CAR". Les agresseurs avaient aspergé la passagère et mis le feu au véhicule. (*LE FIGARO*, 05 novembre 2005).

Ce titre informatif annonce d'une manière concise et synthétique l'événement rapporté. L'énoncé présente la construction syntaxique de la phrase nominale attributive à deux termes : Sujet ("Une handicapée") + Prédicat ("sauvée des flammes par un chauffeur de car"). Le journal oriente ainsi la signification de l'événement à partir du point de vue actantiel du Patient ("Une handicapée"), qui devient le *thème* de l'énoncé et qui constitue la voie d'accès à un processus qui est donné comme le *rhème* ou l'information pertinente à propos du thème. Ce processus est structuré autour d'un participe passé ["*sauvée*" (*des flammes*)] qui indique le résultat d'une modification subie par le Patient sous l'action d'un Agent qui est précisé ainsi dans le titre : "par un chauffeur de car". Le participe passé présente la modification comme une qualité essentielle du Patient, perçue en dehors des marques de temporalité mais attribuée à l'activité d'un Agent bénéfique qui s'est opposé à l'action de l'Agent agresseur

(maléfique) signalé dans le sous-titre : “Les agresseurs avaient aspergé la passagère et mis le feu au véhicule”.

Les titres construits en forme de phrase nominale attributive structurée autour d’un participe passé, sont très fréquents. Ils condensent l’événement annoncé et orientent sa signification à partir de la base actantielle du Patient (humain ou non humain) pour signaler comment celui-ci a été affecté ou modifié par l’activité (positive ou négative) d’un Agent qui peut être nommé ou demeurer implicite comme dans les exemples suivants :

(19) “5000 bêtes abattues en Savoie après une fuite de dioxine” (*LE MONDE*, 26 abril 2002).
(20) “Les “gilets rouges” de la SNCF payés au tarif réduit” (*LIBÉRATION*, 13 août 2004)

Comme conclusion de cette brève exposition, nous pouvons affirmer que les titres des nouvelles de la presse construits sous la forme syntaxique d’une phrase averbale présentent une typologie de constructions différentes selon l’aspect que le journal veut mettre en relief dans la signification attribuée à l’événement rapporté. Mais quelle que soit la construction choisie, le titre en forme de phrase averbale répond à une activité de conceptualisation et de concision qui permet de focaliser, à partir d’un point de vue déterminé, la dimension de l’événement considérée la plus pertinente ou la plus frappante. Cette condensation peut laisser dans l’ombre d’autres aspects qui restent implicites, et que le lecteur va pouvoir connaître en lisant le sous-titre ou bien dans le corps de l’article, où la macro-action annoncée dans le titre va trouver son expansion narrative et explicative.

Bibliographie

BANKS, D. (éd.) (2001) *Le groupe nominal dans le texte spécialisé*, L'Harmattan, Paris.

BENVENISTE, E. (1966), “La phrase nominale”[1950], in *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, Paris, vol. I, pp.151-167.

CHARAUDEAU, P. (1992) *Grammaire du sens et de l’expression*, Hachette, Paris.

CHARAUDEAU, P. (1997) *Le discours d’information médiatique. La construction du miroir social*, Nathan, Paris.

ESCANDELL VIDAL, M.V. (1995) *Los complementos del nombre*, Arco/Libros, Madrid.

FURET, C. (1995) *Le titre. Pour donner envie de lire*, Centre de Formation et de Perfectionnement des Journalistes, Paris.

LEFEUVRE, F. (1999), *La phrase averbale en français*, L'Harmattan, Paris.

LEFEUVRE, F.(2001) "La phrase nominale et les titres de presse sans verbe", in *Le groupe nominal dans le texte spécialisé* (*Textes réunis par David Banks*), L'Harmattan, Paris, pp.101-115.

LE GOFFIC, P. (1993) *Grammaire de la phrase française*, Hachette, Paris.

MOIRAND, S. (1975) "Le rôle anaphorique de la nominalisation dans la presse écrite". *Langue Française*, 28 : 60-67.

POTTIER, B. (1992), *Théorie et Analyse en Linguistique*, Hachette, Paris.

SPERBER D. & WILSON, D.(1989), *La Pertinence*, Ed. Minuit, Paris, [1986]